

D'accord.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, M. Taylor nous expliquera-t-il ces comptes plus tard? En d'autres termes, nous signalera-t-on certains sujets en particulier? En ce qui me concerne, je désirerais obtenir maints renseignements sur certains sujets. Cette demande est-elle raisonnable?

Le PRÉSIDENT: Oui, je crois que je peux signaler ces points assez rapidement.

L'an dernier, nous avons fait mention du mode de présentation des comptes publics. Je vous citerai seulement les rubriques.

M. MACDONNELL: Passons, pour le moment; ce sujet pourra peut-être revenir plus tard.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pourrions au moins attirer son attention sur les sujets suivants: le mode de présentation des comptes publics, la façon de disposer des récépissés relatifs aux services rendus, les intérêts à l'égard du placement temporaire des fonds destinés à verser des subventions aux universités, les prêts et placements inactifs, le partage des prêts aux pêcheurs, le compte des pensions, le compte de pension des services permanents. Tous ces sujets sont mentionnés dans ce dossier, et je suis certain que M. Taylor saura comment en disposer.

M. K.W. TAYLOR (*sous-ministre des Finances*): Monsieur le président et messieurs, il me fait plaisir d'être ici, et nous serons heureux d'aider le Comité dans la mesure du possible.

Je regrette que M. Balls, le contrôleur du Trésor, ne soit pas en ville aujourd'hui. Il est dans l'Ouest, mais il sera de retour plus tard cette semaine. Il avait contracté cet engagement il y a déjà plusieurs mois, et il ne pouvait facilement l'annuler. M. Hodgkin, le contrôleur adjoint du Trésor, est ici présent, et M. Balls sera heureux d'assister aux séances subséquentes du Comité, si vous le désirez. M. Steele, le secrétaire du Conseil du Trésor, fait un bref voyage en Europe, mais j'ai ici aujourd'hui M. MacDonald, le secrétaire adjoint du Conseil du Trésor.

En leur qualité d'auteurs des comptes publics, qu'ils ont compilés, les fonctionnaires du ministère des Finances seront toujours heureux d'assister à toutes les séances du Comité au cours desquelles vous croyez que nous pourrions vous expliquer des sujets qui vous intéressent.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le président, on nous a invités à faire rapport sur les mesures qui ont été prises relativement au rapport final que le Comité a présenté lors de la session de 1960. Je puis peut-être expliquer les points que vous venez de mentionner, Monsieur le président.

Les paragraphes 12 à 15 du rapport de l'an dernier concernent le mode de présentation des comptes publics. C'est un sujet que le contrôleur du Trésor et son personnel supérieur peuvent mieux vous expliquer de façon détaillée. Cependant, je désire formuler trois remarques générales.

Le mode de présentation du rapport des comptes publics est nécessairement lié de près à celui des lois de finance, lesquelles, à leur tour, sont fondées sur celui des crédits et des crédits supplémentaires. Si le Comité le désire, nous serons heureux de vous fournir d'autres renseignements, au cours d'une séance ultérieure, relativement au mode de présentation du budget des dépenses.

Vu l'accroissement de l'activité et des dépenses de l'Etat, les dimensions et le volume du rapport ont naturellement tendance à augmenter chaque année, et dans certaines pages où apparaissent des détails, les caractères d'impression sont assez fins. En consultant certains rapports antérieurs à la guerre, j'ai constaté qu'ils ne comptaient que 50, 70 ou 90 pages, alors qu'aujourd'hui ils en comptent plus de 1000.